



**L'avenir des politiques
européennes pour
l'économie sociale passe
par un Plan d'Action**

Index

- I. Aux origines de la proposition de plan d'action
- II. Intergroupe d'Économie Sociale du Parlement Européen
- III. Social Economy Europe
- IV. Ce que l'économie sociale peut apporter à l'Europe
- V. Proposition de Plan d'Action pour la promotion de l'Économie Sociale dans l'Union européenne
 1. Reconnaître l'Économie Sociale comme un acteur transversal des politiques de développement socioéconomique de l'Union européenne.
 2. Promouvoir la convergence et la coordination des différentes Administrations concernées par la promotion de l'Économie Sociale, en définissant des objectifs stratégiques et des points de références au niveau de l'Union européenne.
 3. Créer un écosystème favorable à la promotion et au développement de l'Économie Sociale encourageant sa contribution aux objectifs et aux priorités de l'Union européenne, en garantissant sa pleine participation au Marché Unique et aux fonds européens et instruments financiers.
 4. Construire dans le marché unique un écosystème favorable à la croissance des entreprises et organisations de l'Économie Sociale, en favorisant leur accès au financement et en développant un cadre légal permettant à ces entreprises d'opérer -sans obstacles- de façon trans-nationale dans le marché unique européen
 5. Mieux Intégrer l'économie sociale dans les Fonds et programmes européens tels que le FEDER, le FSE Plus et les fonds de cohésion
 6. Consolider l'Économie Sociale dans l'agenda extérieure de l'Union européenne
 7. Consolider et renforcer le dialogue permanent et structuré entre les Institutions Européennes et l'Économie Sociale

I. Aux origines de la proposition de plan d'action

Le 24 octobre 2017, les coprésidents du Bureau de l'Intergroupe de l'**Économie Sociale du Parlement Européen** (SEIG) – composé des députés européens Jens Nilsson (S&D, SE), Ramón Luis Valcárcel (PPE, ES), Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL, FR), Sven Giegold (GREENS/EFA, DE), Sofia Ribeiro (PPE, PT) et Elena Gentile (S&D, IT)- ont rencontré le vice-président de la Commission Européenne chargé d'Emploi, Croissance, Investissements et Compétitivité, **Jyrki Katainen** et la Commissaire pour l'Emploi, les Affaires Sociales, les Compétences et la Mobilité des travailleurs, **Marianne Thyssen**. Le Président de **Social Economy Europe** (SEE), Juan Antonio Pedreño, et le Directeur de l'organisation, Víctor Meseguer, ont également participé à cette réunion du fait que le secrétariat de l'**Intergroupe Économie Sociale** est assuré par SEE.

Durant cette rencontre, le Coprésident de l'Intergroupe Jens Nilsson, a invité Social Economy Europe à **rédiger un document sur l'avenir des politiques Européenne pour l'économie sociale** à transmettre, durant les premiers mois de 2018, au Vice-Président Jyrki Katainen et aux Commissaires Thyssen and Bieńkowska.

En réponse à cette demande, Social Economy Europe présente ce document qui comprend une série de mesures et d'actions qui pourrait servir de base à l'élaboration d'un Plan d'Action européen pour l'économie sociale.

Les propositions de ce document prennent en compte le travail effectué ces dernières années dans le domaine de l'Économie Sociale par les Institutions Européennes, en particulier par la Commission. Ces propositions sont, de plus, le résultat d'un processus de participation auquel tous les membres de Social Economy Europe ont activement participé.

II. Intergroupe d'Economie Sociale du Parlement Européen

L'Intergroupe Economie Sociale, composé de 80 députés européens de 6 groupes politiques, est un organe informel du Parlement européen d'une grande importance pour inclure la perspective de l'économie sociale dans les travaux législatifs du Parlement européen et pour encourager un dialogue permanent entre les Institutions de l'Union européenne, les États membres et le secteur de l'économie sociale.

Le bureau de l'Intergroupe de l'Économie Sociale est composé de **5 coprésidents/es** :

· **Marie-Christine Vergiat** ( , FR)

· **Ramón Luis Valcárcel** ( , ES)

· **Elena Gentile** ( , IT)

· **Beatriz Becerra** ( , ES)

· **Sven Giegold** ( , DE)

et **deux vice-présidents/es** :

· **Sofia Ribeiro** ( , PT)

· **Georgi Pirinski** ( , BG).

III. Social Economy Europe

Social Economy Europe (SEE) a vu le jour en novembre 2000 sous l'appellation CEP-CMAF- *la Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations* – avec pour mission d'établir un dialogue permanent entre l'économie sociale et les institutions européennes. La CEP-CMAF a changé de nom en 2008 pour devenir 'Social Economy Europe'.

Les membres de SEE sont les organisations européennes des **mutuelles et coopératives d'assurance, mutuelles de santé, coopératives industrielles et de services, fondations, groupes paritaires de protection sociale, associations d'intérêt général, entreprises sociales d'insertion, banques et institutions financières éthiques et alternatives et les villes et régions pour l'Économie Sociale**. Au niveau national, SEE représente les organisations d'économie sociale de France (**ESS-France**), d'Italie (**Forum national du Tiers Secteur**), du Portugal (**CASES**), d'Espagne (**CEPES**) et de Belgique (**ConcertES**).

Les missions de Social Economy Europe sont :



Représenter les intérêts de l'Économie Sociale dans l'Union européenne afin que les principales politiques Européennes prennent en compte et promeuvent ce modèle d'entreprises ; Promouvoir le dialogue et l'inter-coopération entre ses membres et développer de nouveaux services d'intérêt mutuels ;



Renforcer la visibilité des impacts économiques et sociaux de l'économie sociale, ses valeurs et principes qui définissent ce modèle d'entreprise vertueux ;



Soutenir les États membres et les organisations nationales cherchant à promouvoir le développement de l'Économie Sociale

SEE croit en une Union européenne qui est déterminée à promouvoir les progrès économique et social pour ses peuples, et qui reconnaît son rôle majeur comme leader globale de l'économie sociale. SEE croit :



Dans une économie plurielle au service des personnes. Une économie démocratique, durable et inclusive, fortement engagée envers la société ;



En un écosystème plus favorable pour le développement de l'économie sociale européenne, qui continue d'offrir des solutions innovantes en réponse aux demandes sociétales ;

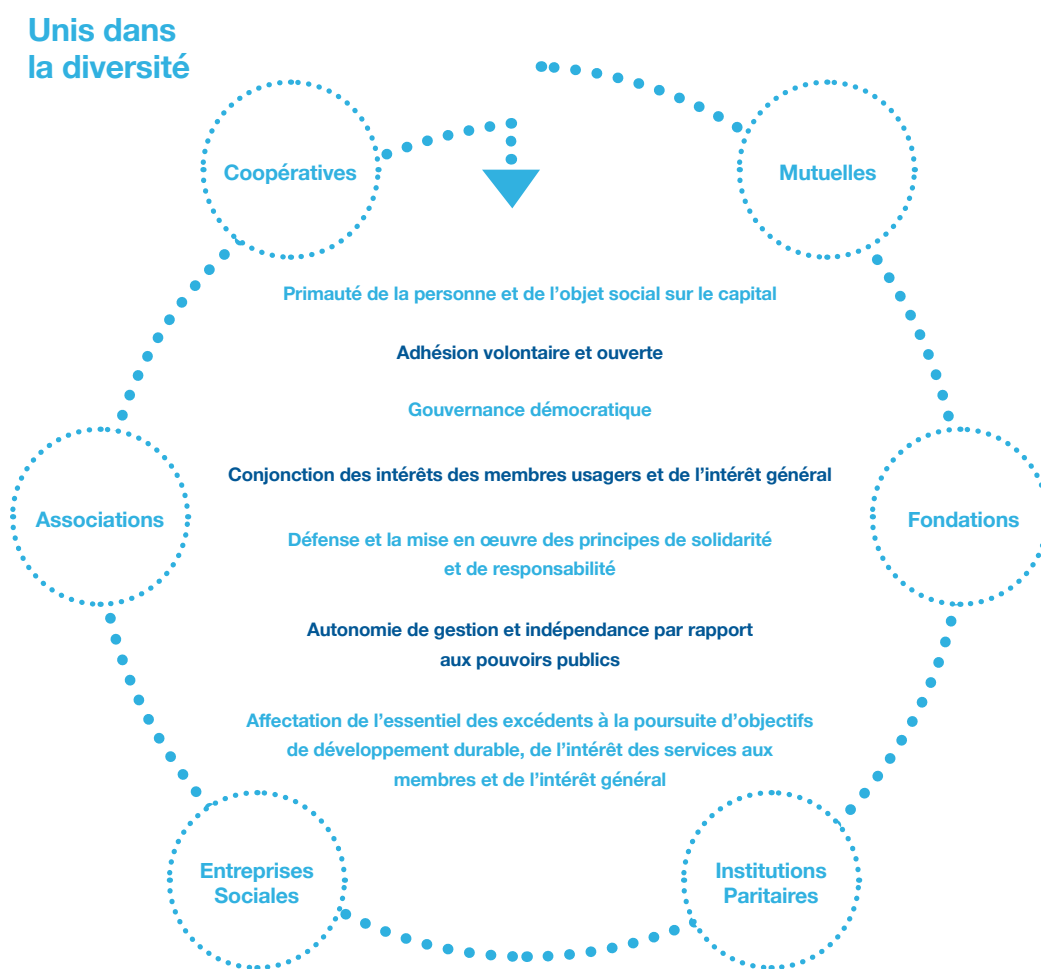


En une participation active de l'économie sociale au développement et à l'implémentation des principales politiques socio-économiques de l'Union européenne.

IV. Ce que l'économie sociale peut apporter à l'Europe

Le Conseil de l'Union européenne définit l'Économie Sociale **comme un vecteur essentiel du développement économique et social en Europe**¹. Selon la dernière étude du Comité Économique et Social Européen (CESE) sur « **Les évolutions récentes de l'Économie Sociale en Europe** »², l'UE compte 2,8 millions d'entreprises et entités de l'Économie Sociale qui emploient **13,6 millions de personnes** et représentent **8% du PIB de l'Union**. L'économie sociale est donc un élément crucial du paysage économique et social européen.

L'Économie Sociale comprend une pluralité d'entreprises et d'organisations, telles que les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations, les entreprises sociales et les institutions paritaires de protection sociale, entre autres, qui partagent des principes, des valeurs et des caractéristiques tels que: la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital, la gouvernance démocratique, ou le réinvestissement de la majorité des excédents/profits destinés à des objectifs de développement durable, d'intérêt pour les membres ou d'intérêt général.



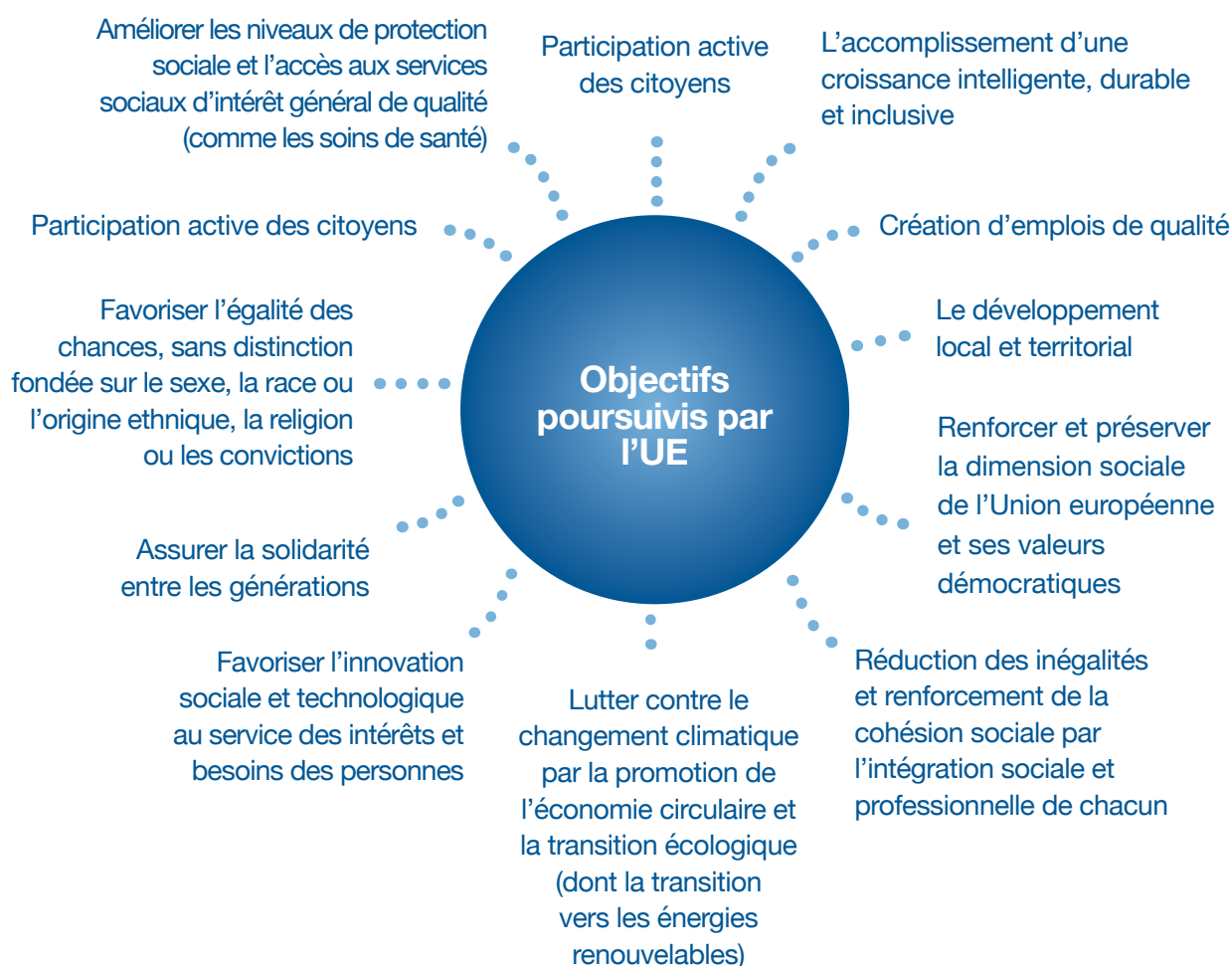
1. Council of the European Union, Council Conclusions, The promotion of the social economy as a key driver of economic and social development in Europe, 2015, <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15071-2015-INIT/en/pdf>

2. European Economic and Social Committee, Recent evolutions of the Social Economy in the European Union, 2016, <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/publications-other-work/publications/recent-evolutions-social-economy-study>

L'Économie Sociale est composée d'entreprises et organisations de toutes tailles - de PME à de grands groupes d'entreprises leaders en Europe - présentes dans tous les secteurs d'activité, tels que: industrie, agro-alimentaire, éducation, santé et autres services sociaux d'intérêt général; banques éthiques et coopératives, assurances, énergies renouvelables, réutilisation et recyclage, distribution et consommation; logement, tourisme, culture et loisirs, construction, services professionnels, économie numérique etc.

En raison de son engagement pour la société, l'Économie Sociale propose des solutions innovantes aux principaux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre temps.

En résumé, l'Économie Sociale constitue un modèle d'entreprise clé pour l'avenir de l'Europe, qui, grâce à ces principes et valeurs fondateurs, contribue à plusieurs grands objectifs poursuivis par l'UE :



L'Économie Sociale est donc une «Succes Story européenne», qui a gagné en visibilité politique comme secteur constituant un pilier essentiel, notamment en termes d'emploi et de cohésion sociale à travers l'Europe et comme un acteur fondamentale pour l'implémentation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui établit les objectifs de développement durable. De ce fait le Parlement Européen, le Conseil de l'Union européenne, le CESE, les États Membres, le GECES et les organisations représentatives de l'économie sociale ont appelé à doter l'UE d'une politique européenne ambitieuse pour l'Économie Sociale dotée de ressources adéquates, appropriées à son poids socio-économique dans l'Union européenne.

La Commission européenne a adopté, en 2016, l'Initiative sur les entreprises émergentes et en expansion⁴, reprenant une section sur les entreprises sociales et d'économie sociale. Sur cette base, la Commission a adopté une série de mesures⁵ pour les entreprises sociales et d'économie sociale qu'elle a mises en œuvre entre 2017 et 2018, et structurées en 5 piliers :

- 1. Améliorer l'accès au financement ;**
- 2. Augmenter l'accès aux marchés ;**
- 3. Améliorer les cadres juridiques et réglementaires ;**
- 4. Promouvoir l'innovation sociale, les technologies et les nouveaux modèles d'entreprises ;**
- 5. Renforcer la dimension internationale**

Toutefois, l'implémentation de ces actions importantes touchera à se fin en 2018. Dans ce contexte, les organisations représentatives de l'économie sociale, conduites par Social Economy Europe ; l'Intergroupe économie sociale du Parlement européen ; un important groupe d'États Membres ; et le CESE appellent la Commission Européenne à prendre les mesures pour adopter un Plan d'action pour l'Economie Sociale.

Ce Plan d'Action servira à renforcer la visibilité des entreprises et organisations de l'économie sociale ; à les soutenir pour générer des innovations sociales et technologiques ; à améliorer leur accès au financement et aux fonds de l'UE ; ou à lever les barrières légales pour leur permettre de croître et d'évoluer sur le Marché Unique sur pied d'égalité avec d'autres types d'entreprises ; ainsi qu'inspirer les autorités publiques de l'UE et de ses pays voisins pour promouvoir la croissance de l'économie sociale comme moteur du progrès économique et social pour tous.

3. Ibid

4. European Commission Communication, Europe next leaders: The Start-up and Scale-up Initiative, 2016, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2016:733:FIN>

5. <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/26812>

De plus, ce Plan d'Action devrait aussi servir pour promouvoir l'utilisation intense des nouvelles technologies de part des entreprises de l'économie sociale. La digitalisation, le blockchain, le big data et l'intelligence artificielle, entre d'autres technologies émergentes, représentent une énorme opportunité pour la croissance des entreprises de l'économie sociale, ainsi que pour la création de start-ups d'économie sociale en Europe.

En anticipant et s'adaptant aux grandes transformations économiques, sociales et technologiques, les entreprises et organisations de l'économie sociale apporteront ses valeurs solidaires, démocratiques et durables à la nouvelle économie.

En mai 2017, les Gouvernements de Bulgarie, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Roumanie, Slovénie et Suède ont adopté la Déclaration de Madrid «**L'Économie Sociale, un modèle d'entreprise pour l'avenir de l'Union européenne**»⁶ qui enjoint la Commission Européenne à « inclure dans son plan de travail 2018 un plan d'action 2018-2020 pour l'économie sociale, financé adéquatement, afin de promouvoir les entreprises d'économie sociale en Europe et renforcer l'innovation sociale (...) ce plan d'action devrait aborder le développement économique et social et la cohésion sociale de tous les citoyens, avec un accent particulier sur les secteurs défavorisés et vulnérables , et devrait inclure - à travers des actions systématiques spécifiques - tous les acteurs actifs dans l'Économie Sociale».

6. Madrid Declaration, The social economy, a business model for the future of the European Union, 2017, <http://www.lavoro.gov.it/notizie/Documents/2017-05-23-DICHIARAZIONE-MADRID-English-Version.pdf>

V. Proposition de Plan d'Action pour la promotion de l'Économie Sociale dans l'Union européenne

La mise en place d'un Plan d'Action Européen pour la promotion de l'économie sociale, d'une durée de 5 ans (2020-2025) est un élément incontournable pour intégrer systématiquement l'Économie Sociale dans l'agenda et les politiques de développement socioéconomiques de l'Union européenne, ainsi que dans ses actions pour achever les objectifs de développement durable.

Dans cette lignée, les objectifs de cette proposition de Plan d'Action sont les suivants :

◆ **Objectif 1 Reconnaître l'Économie Sociale comme un acteur transversal des politiques de développement socioéconomique de l'Union européenne**

Les entreprises et organisations de l'Économie Sociale sont actives dans tous les secteurs économiques et représentent une part importante du paysage économique et entrepreneurial européen (plus de 10 % des entreprises de l'UE), démontrant par-là que la diversité des modèles d'entreprendre améliore la compétitivité de nos économies. De ce fait, l'économie sociale devrait être prise en compte par les institutions européennes, les Etats membres et toutes les autorités publiques lors de l'élaboration de leurs politiques socioéconomiques.

◆ **Objectif 2 Promouvoir la convergence et la coordination des différentes Administrations concernées par la promotion de l'Économie Sociale, en définissant des objectifs stratégiques et des points de référence au niveau de l'Union européenne**

Une diversité d'administrations, au niveau local, régional, national et européen, sont directement concernées par la réglementation et la promotion de l'Économie Sociale. Par conséquent, il est important d'établir un cadre politique européen pour assurer la cohérence, coordination et complémentarité des différentes politiques et réglementations, dans le respect du principe de subsidiarité.

◆ **Objectif 3 Créer un écosystème favorable à la promotion et au développement de l'Économie Sociale encourageant sa contribution aux objectifs et aux priorités de l'Union européenne, en garantissant sa pleine participation au Marché Unique et aux fonds européens et instruments financiers**

L'Économie Sociale est une partie incontournable du projet européen depuis la naissance de l'UE, en fournissant des idées innovatrices pour rencontrer les défis socioéconomiques en évolution. Les institutions européennes doivent mettre en place des mesures adéquates pour encourager le développement de l'économie sociale et libérer tout son potentiel pour une croissance intelligente, durable et inclusive aux services de tous les citoyens européens.

Conformément à ces trois grands objectifs, la proposition du Plan couvre **20 mesures** et **64 actions** structurées autour de **7 grandes priorités** :

1. **Établir une conception commune d'entreprise d'Économie Sociale dans l'UE**
2. **Augmenter la visibilité des entreprises et organisations de l'Économie Sociale et de ses valeurs et caractéristiques**
3. **Mesurer et documenter la réalité de l'Économie Sociale et sa contribution effective au développement socio-économique de l'UE**
4. **Construire dans le marché unique un écosystème favorable à la croissance des entreprises et organisations de l'Économie Sociale, en favorisant leur accès au financement et en développant un cadre légal permettant à ces entreprises d'opérer -sans obstacles- de façon trans-nationale dans le marché unique européen**
5. **Mieux intégrer l'économie sociale dans les Fonds et programmes européens tels que le FEDER, le FSE Plus et les fonds de cohésion**
6. **Consolider l'Économie Sociale dans l'agenda extérieure de l'Union européenne**
7. **Consolider et renforcer le dialogue permanent et structuré entre les Institutions**

Priorité 1

Établir une conception commune d'entreprise et d'organisation d'économie sociale dans l'Union Européenne

Pour la mise en place d'une politique européenne en faveur de l'Économie Sociale, il est nécessaire de doter l'UE d'un concept opérationnel commun d'Économie Sociale, dans le respect de la diversité de l'Économie Sociale européenne. Ce concept opérationnel devrait améliorer la convergence et la cohérence entre les différentes politiques européennes et des Etats Membres et prévenir l'utilisation de concepts contradictoires, qui limiterait et nuirait à la croissance, à la reconnaissance mutuelle et à la visibilité des modèles d'entreprises d'économie sociale.

La priorité est donc de progresser vers un cadre légal européen pour toutes les entreprises et organisations de l'Économie Sociale (*mesure 1*) pour déployer leur potentiel de croissance et opérer -sans obstacles- de manière transfrontalière dans le marché unique, en accord avec le Rapport du Parlement Européen sur la stratégie pour le marché unique (2015/2354(INI))⁷ :

(...) considérant que les entreprises d'économie sociale au niveau européen jouissent d'un faible niveau de reconnaissance et que la plupart d'entre elles ne sont pas reconnues par un cadre juridique à l'échelle de l'Union, mais seulement au niveau national dans certains États membres, sous différentes formes juridiques ; que cette absence de cadre juridique européen entrave la capacité de ces entreprises à réaliser des transactions transfrontalières au sein du marché intérieur ;

—> **En parallèle, Social Economy Europe propose l'élaboration d'une recommandation de la Commission Européenne pour définir l'Économie Sociale sur la base de ses caractéristiques et principes, et identifier ses principales formes d'entreprise: coopératives, mutuelles, associations, fondations, groupes paritaires de protection sociale et entreprises sociales, entre autres formes reconnues dans les législations de chacun des États Membres (*action 1*).**

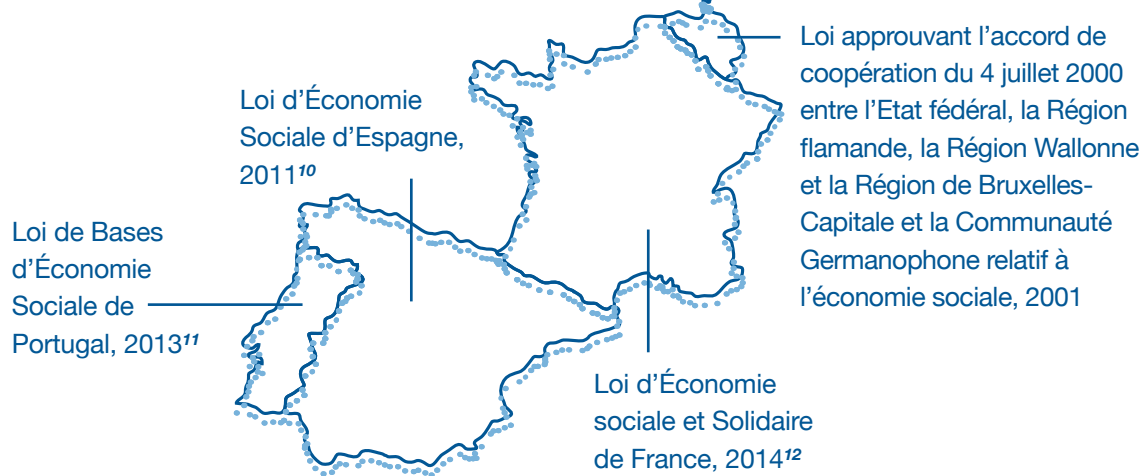
L'Union européenne a un acquis important en matière d'économie sociale, qui lui permet d'établir une conception commune ou une définition opérationnelle de cette réalité économique et sociale, qui servirait de base pour l'élaboration de politiques publiques cohérentes au niveau des Institutions Européennes et des États Membres. Comme souligné dans le rapport du Groupe d'Experts sur l'Entrepreneuriat Social (GECES)⁸ de la Commission Européenne (2016), les principes et les valeurs de l'économie sociale telles qu'établies dans la Charte de l'Économie Sociale⁹ ou par le CEP-CMAF, constituent une excellente base pour développer un cadre légal et politique au niveau Européen et des États Membres.

7. European Parliament Report, The Single Market Strategy, 2016, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A8-2016-0171&language=EN>

8. European Commission Expert Group on Social Entrepreneurship, Social enterprises and the social economy going forward: a call for action from the Commission Expert Group on Social Entrepreneurship, 2016, https://ec.europa.eu/growth/content/social-enterprises-and-social-economy-going-forward-0_en

9. CEP-CMAF (European Standing Conference of Co-operatives, Mutual Societies, Associations and Foundations), The Social Economy Charter, 2002: The primacy of the individual and the social objective over capital ; Voluntary and open membership.

Ces principes ont obtenu une reconnaissance juridique dans les Lois nationales adoptées par quelques États membres pour régler et promouvoir l'Économie Sociale :



L'adoption de ces lois a constitué un pas énorme en avant pour encourager le développement et la mise en œuvre de politiques publiques aux niveaux national, régional et local, ainsi que pour visibiliser l'économie sociale.

De plus, les principes ou caractéristiques de l'économie sociale mentionnés ci-dessus ont été également reconnus dans plusieurs documents officiels des institutions européennes : Conclusions du Conseil sur l'Économie Sociale, Rapports du Parlement Européen, études du CESE sur l'économie sociale¹⁵ etc.

En conclusion, l'adoption d'une **Recommandation de la Commission européenne** qui définit au niveau européen les principes de l'Économie Sociale, ainsi que les principales formes juridiques, offre plusieurs avantages :

- Elle établit un concept commun opérationnel de l'économie sociale qui accroîtra sa visibilité à l'échelle européenne et internationale, ainsi que la sécurité juridique de ces entreprises et organisations lorsqu'elles opèrent dans le Marché Unique ;
- Elle soutient les nombreux États Membres désireux de développer des lois ou des politiques publiques en faveur de l'économie sociale ;
- Elle favorise la convergence et la cohérence entre des législations sur l'économie sociale et améliore ainsi la reconnaissance mutuelle entre les États Membres et lève les barrières qui entravent la capacité des entreprises d'économie sociale à profiter pleinement du marché unique à travers des opérations transfrontalières.

En parallèle à cette recommandation, SEE propose de continuer à explorer et entreprendre les actions nécessaires pour développer un cadre légal européen pour les entreprises et organisations de l'économie sociale.

10. <https://www.eesc.europa.eu/resources/docs/the-spanish-law-on-social-economy.pdf>

11. https://www.cases.pt/wp-content/uploads/Lei_de_Bases_ES.pdf

12. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&dateTexte=&categorieLien=id>

13. Council of the European Union, Council Conclusions, The promotion of the social economy as a key driver of economic and social development in Europe, 2015, <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15071-2015-INIT/en/pdf>

14. European Parliament, Report on Social Economy, 2009, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0015+0+DOC+PDF+V0//EN>

15. European Economic and Social Committee, Recent evolutions of the Social Economy in the European Union, 2016, <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/publications-other-work/publications/recent-evolutions-social-economy-study>

Priorité 2

Augmenter la visibilité des entreprises et organisations de l'économie sociale et de leurs valeurs et pratiques

Les entreprises et organisations d'Économie Sociale contribuent à construire une Europe plus compétitive, inclusive, participative et durable. De plus, elles offrent de nombreuses solutions extrêmement innovantes pour répondre aux défis socioéconomiques émergents.

De plus, dans le contexte actuel dans lequel l'Union européenne est fortement engagée dans l'implémentation du **Programme de développement durable à l'horizon 2030**¹⁶, il est nécessaire de mettre en exergue que l'économie sociale doit jouer un rôle important pour contribuer à achever les objectifs de développement durable. Dans ce sens, les entreprises et organisations de l'économie sociale encouragent l'égalité de genres et l'égalité d'opportunités pour tous, en générant des emplois décents et de qualité (avec un focus dans l'inclusions sociale et dans le marché du travail des individus les plus vulnérables) ; ainsi qu'en assurant l'accès universel à la protection sociale et à des services sociaux de qualité, comme les soins de santé et l'éducation. De même l'économie sociale est au premier rang en ce qui concerne l'agriculture et le développement rural durables, la consommation responsable, l'économie circulaire et la transition vers les énergies renouvelables et la démocratie énergétique. Tous ces éléments sont au centre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Afin de libérer le plein potentiel de l'économie sociale, il est nécessaire d'améliorer la visibilité des modèles d'entreprises d'économie sociale, de leurs valeurs et de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux, auprès de la société européenne et les autorités publiques. À cet égard, SEE propose de :

Mettre en place une stratégie européenne de communication pour améliorer la visibilité de l'Économie Sociale (mesure 2) recouvrant les actions suivantes :

- > **L'organisation d'une Journée Européenne annuelle des entreprises d'Économie Sociale (action 2).** Le CESE organise depuis 2016 la Journée Européenne des entreprises d'Économie Sociale. L'impact de cet événement pourrait être renforcé en impliquant dans son organisation la Commission européenne et les organisations représentatives de l'économie sociale. De plus, la Commission Européenne pourrait inviter les États Membres à organiser des actions similaires aux niveaux national, régional et local.

16. United Nations, Resolution adopted by the General Assembly, Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development, 2015, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

- > **L'organisation systématique de conférences européennes d'Économie Sociale dans le cadre des présidences tournantes du Conseil de l'UE (action 3)** à travers l'inclusion dans les programmes de travail des trois États Membres qui collaborent étroitement pendant leurs respectives Présidences (appelées «trios») d'au moins une conférence Européenne d'Économie Sociale tous les 18 mois.
- > **L'extension du projet pilote 'Régions Européennes d'Économie Sociale' (action 4)** qui poursuit l'objectif de sensibiliser au niveau local, régional et national sur l'économie sociale et ses modèles d'entrepreneuriat caractérisés par des valeurs partagées (primauté de la personne et de l'objectif sociale, gouvernance démocratique etc.). Des entreprises qui contribuent à une croissance intelligente, durable et inclusive, à l'implémentation du Socle Européen de Droits Sociaux et à l'achèvement des objectifs de développement durable (ODD) en Europe et partout dans le monde.
- > **Élaboration par la Commission Européenne de rapports sur la situation, l'évolution et les prévisions de l'Économie Sociale en Europe (action 5).** Sur la base des résultats positifs des études de la Commission Européenne sur les organisations de l'Économie Sociale telles que mutuelles ou entreprises sociales, SEE propose que la Commission intègre un chapitre spécifique sur l'Économie Sociale dans ses rapports annuels sur les PME en Europe.
- > **Développement en coopération étroite avec les États Membres et les organisations représentatives du secteur, de sessions de formation sur l'Économie Sociale destinées aux fonctionnaires de l'UE et aux responsables des administrations publiques locales, régionales et nationales (action 6).** Ces formations conduiront les fonctionnaires à améliorer leurs connaissances sur les entreprises et organisations d'économie sociale et leur capacité à prendre en compte ces entreprises dans l'élaboration des politiques et réglementations industrielles, en matière d'investissements, d'emploi, d'entreprise, de prestations de services sociaux, d'aides d'État ou de marchés publics, entre autres.

Promouvoir l'entrepreneuriat en Économie Sociale en encourageant l'intégration de l'économie sociale dans les systèmes éducatifs des États Membres (mesure 3)

L'éducation et la formation sont des facteurs clés pour préparer les jeunes aux nouveaux défis sociaux, technologiques, économiques ou environnementaux qui marquent le développement actuel et futur du marché du travail, ainsi que pour bâtir une société basée sur les valeurs à la base du projet européen.

La promotion de l'esprit d'entreprise de l'Économie Sociale dans le système éducatif est un excellent outil pour promouvoir une culture d'entreprendre plus responsable socialement, durablement et participative, basée sur la primauté des personnes sur le capital.

De plus, il est démontré que les régions, où les programmes de promotion de l'Économie Sociale sont mis en œuvre dans les écoles, connaissent des niveaux plus élevés de jeunes entrepreneurs qui doivent s'adapter à un contexte en mutation. Par conséquent, Social Economy Europe propose à la Commission Européenne :

- > **La réalisation d'une étude sur l'éducation et la formation sur l'économie sociale, à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur), en Europe (action 7).** Cette étude ferait partie d'un projet européen visant à identifier des bonnes pratiques et à établir des lignes directrices pour la promotion de l'économie sociale dans les systèmes éducatifs des États Membres.
- > **Générer un système volontaire d'échange d'expériences et d'examens par les pairs (peer reviews) entre les États, piloté par la Commission, afin de faciliter la mise en œuvre de lignes directrices pour promouvoir l'enseignement de l'économie sociale (action 8),** en particulier dans de nouveaux domaines qui exigent l'acquisition de nouvelles compétences, l'incorporation de nouvelles technologies et la promotion de l'innovation.
- > **Promouvoir l'innovation sociale, technologique et environnementale dans la communauté éducative, en collaboration avec les organisations de l'économie sociale dans le cadre des programmes européens de l'éducation et la recherche (action 9),** au moyen de :
 - Projets européens pour sensibiliser les jeunes à l'application des nouvelles technologies dans la création d'entreprises d'économie sociale et aux nouveaux secteurs d'avenir où ils pourraient devenir entrepreneurs de l'économie sociale.
 - La participation de l'économie sociale aux projets européens d'échange d'initiatives sur l'adaptation de la communauté éducative (enseignants et étudiants) aux nouveaux secteurs et aux défis technologiques, sociaux ou environnementaux qui façonneront le marché du travail à l'avenir.
 - Mettre en place des projets de coopération entre les institutions éducatives de l'économie sociale et les centres de recherche et développement pour promouvoir des projets d'étudiants d'initiatives entrepreneuriales expérimentales de l'économie sociale dans secteurs émergents et/ou à forte intensité technologique.

Priorité 3

Mesurer et documenter la réalité de l'économie sociale et sa contribution au développement socioéconomique de l'UE

La mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour les entreprises et les entités de l'Économie Sociale doit être basée sur un système statistique fiable et qui documente la contribution de ces entreprises et organisations aux agrégats macro-économiques majeurs. Au-delà de la contribution de l'économie sociale à la croissance économique et à la création d'emploi, il est d'autant plus important d'intégrer des outils qui mesurent et valorisent l'impact social et environnemental de l'Économie Sociale dans la société européenne. À cet égard, les mesures et actions suivantes sont proposées :

Elaborer, au niveau de l'Union européenne, des statistiques sur l'Économie Sociale (mesure 4). Sur la base des initiatives existantes de la Commission¹⁷ et des méthodologies réussies appliquées par les États Membres¹⁸, SEE propose aux États et à la Commission européenne:

- > **D'établir une méthodologie européenne pour l'élaboration de comptes satellites sur l'Économie Sociale (action 10)** qui couvre toute sa réalité d'entreprises (coopératives, mutuelles, associations et fondations ainsi que les nouvelles formes d'entreprises sociales et d'autres formes reconnues dans les législations nationales). Cette méthodologie commune devrait être développée conjointement par Eurostat et les Instituts Nationaux de Statistique en consultation avec les organisations représentatives de l'Économie Sociale, permettant l'élaboration de statistiques comparables au niveau national et européen.
- > **Dans la lignée des efforts actuels d'EUROSTAT, élaborer un projet pilote entre plusieurs autorités statistiques nationales avec une solide expérience dans le sujet, pour tester l'application d'une méthodologie commune pour le développement de comptes satellites pour l'Économie Sociale (action 11).**
- > **La publication par EUROSTAT de statistiques européennes pour l'ensemble de l'Économie Sociale (action 12)**

Systematiser et appliquer des méthodologies pour valoriser l'impact de l'Économie Sociale (mesure 5).

17. European Commission, Manual for drawing up the satellite Accounts of Companies in the Social Economy: co-operatives and mutual societies, 2007, https://ec.europa.eu/growth/content/manual-drawing-satellite-accounts-companies-social-economy-co-operatives-and-mutual-0_fr

18. Portuguese Social Economy Satellite Accounts, <https://www.cases.pt/contasatelitedaes/>

En tenant compte ses initiatives qui progressent dans l'évaluation de l'impact économique et social de l'Économie Sociale, il serait important de renforcer la coopération entre elles au niveau européen afin de :

- Systématiser les différentes techniques utilisées ;
- Étendre son application par les entreprises et organisations d'économie sociale et les pouvoirs publics ;
- Et surtout, pouvoir documenter, quantifier et comparer l'impact socio-économique de l'économie sociale.

À cet égard, la Commission est invitée à :

- > **Établir un groupe de travail avec les organisations représentatives du secteur pour systématiser et améliorer la visibilité des outils de valorisation, évaluation, mesure et mise en valeur de l'impact social de l'Économie Sociale (action 13).** Les outils proposés devront tenir compte des capacités des entreprises de l'économie sociale.
- > **Étudier avec EUROSTAT l'élaboration -dans le cadre de ses actions pour faire le suivi des progrès réalisés vers les ODD dans un contexte européen- d'une analyse sur la contribution de l'économie sociale à l'achèvement de l'ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » (action 14).** En particulier, ça serait important d'étudier la contribution des entreprises et organisations de l'Économie Sociale à l'objectif 8.5¹⁹ « parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale».
- > **Soutenir l'élaboration d'un rapport sur la contribution des entreprises d'Économie Sociale au développement socio-économique européen avec deux axes principaux : la cohésion sociale et la cohésion territoriale (action 15)**

19. United Nations, Resolution adopted by the General Assembly, Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development, 2015, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E, p. 19.

Priorité 4

Construire dans le marché unique un écosystème favorable à la croissance des entreprises et des organisations de l'économie sociale, en favorisant leur accès au financement, en soutenant leur changement d'échelle, et en développant un cadre légal permettant à ces entreprises d'opérer -sans obstacles- de façon trans-nationale dans le marché unique

Les Institutions de l'Union européenne ont reconnu l'importance et la contribution de l'Économie Sociale au développement durable de l'Europe. Pourtant, pour profiter pleinement de son potentiel, cette reconnaissance doit aller de pair avec une intégration systématique d'une diversité de modèles d'entreprise dans les politiques commerciales, économiques, sociales et environnementales de l'UE. C'est la condition pour que l'Économie Sociale puisse opérer au sein du Marché Unique sur pied d'égalité avec les autres formes d'entreprises.

En bref, l'Économie Sociale peut prospérer seulement si un cadre légal avec des conditions politiques, législatives et opérationnelles adaptées est introduit au niveau européen. En tenant compte de cet objectif, les mesures et actions suivantes sont proposées :

Éliminer les obstacles juridiques et administratifs auxquels font face les entreprises et organisations de l'économie sociale dans le cadre du Marché Unique (*mesure 6*)

Afin de garantir que les entreprises de l'Économie Sociale participent pleinement au Marché Unique, la Commission doit veiller que la législation européenne, lorsqu'elle est rédigée ou révisée, soit élaborée en tenant compte des différents modèles d'entreprise et n'exclue pas l'Économie Sociale. Pour cette raison, la Commission est invitée à :

- > **Inclure au cours du développement de la réglementation des marchés et entreprises une évaluation d'impact pour éliminer les obstacles potentiels aux entreprises de l'Économie Sociale et pour garantir qu'on tienne compte des différents modèles d'entreprise existants dans l'Union européenne (*action 16*)**
- > **Élaborer une étude visant à identifier les principaux obstacles que les entreprises de l'Économie Sociale rencontrent, afin de les systématiser et de proposer des solutions possibles au niveau de l'UE (*action 17*)**
- > **Consulter et valider avec les organisations européennes de coopératives, mutuelles, fondations et associations les recommandations que la Commission entend élaborer pour favoriser les activités transfrontalières des entreprises et des entités d'Économie Sociale. SEE voudrait soulever que les mutuelles, associations et fondations demandent que l'Union européenne s'équipe avec les instruments juridiques que leur permettront de mener ses activités à l'échelle transnationale dans le cadre du Marché Unique (*action 18*)**

- > **Proposer les réformes législatives nécessaires pour augmenter le nombre de sociétés coopératives européennes (c'est-à-dire les coopératives utilisant le Statut de la Société Coopérative Européenne²⁰) (action 19) ;**
- > **Mettre en œuvre, en collaboration avec les États Membres, des projets pilotes de coopération transfrontalière entre entreprises et organisations d'économie sociale (action 20).**
- > **Lancer une étude sur le concept de lucrativité limitée (action 21).** Les concepts européens de lucrativité (vente de produits et/ou services, visant à la maximisations des bénéfices) et de non-lucrativité (défini par opposition comme l'activité économique gratuite et donc désintéressé), ne tiennent pas en compte les caractéristiques des entreprises et organisations de l'économie sociale : réinvestissement de l'essentiel des excédents/bénéfices à la poursuite d'objectifs de développement durable et/ou à la provision de services de l'intérêt des membres et/ou d'intérêt général. Dans ce sens, Social Economy Europe invite à la Commission à étudier et à reconnaître le concept de lucrativité limitée.

20. Council Regulation (EC) No 1435/2003 on the Statute for a European Cooperative Society (SCE), 2003, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32003R1435>

21. CEP-CMAF (European Standing Conference of Co-operatives, Mutual Societies, Associations and Foundations), The Social Economy Charter, 2002:

Construire un écosystème financier pour les entreprises et organisations de l'Économie Sociale (mesure 7).

L'accès au financement est l'une des composantes fondamentales de toute politique de promotion de l'Économie Sociale. Actuellement, plusieurs instruments financiers de l'UE interviennent en faveur des entreprises de l'économie sociale dans le cadre du programme EaSI ou du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques, qui établit l'Économie Sociale comme l'une de ses priorités. En outre, le programme InvestEU proposé intègre l'Économie Sociale dans l'axe d'action « Investissement social et compétences».

Sur la base de ce programme (InvestEU) et de l'expérience accumulée avec le programme EaSI, Social Economy Europe considère que des progrès doivent être réalisés en vue de la consolidation d'un écosystème financier plus cohérent et ambitieux pour l'ensemble de l'Économie Sociale à travers l'extension et l'adaptation d'un portefeuille d'instruments existants afin de faciliter la création, la croissance et le changement d'échelle des entreprises d'Économie Sociale. Dans ce sens, les actions suivantes sont proposées :

—> **Adapter les instruments financiers à la diversité des formes d'entreprises de l'Économie Sociale (action 22).**

L'Économie Sociale comprend des entreprises de formes diverses et de toutes tailles - de la PME à la grande entreprise ou au grand groupe d'entreprises- ce qui nécessite un large éventail d'instruments financiers pour répondre à des projets à moyen et à long terme et de volumes financiers très différents. Actuellement, l'axe microfinance et entrepreneuriat social d'EaSI vise à fournir des garanties pour des investissements allant jusqu'à 500.000 euros pour les entreprises sociales, ce qui exclut de son domaine d'action la grande majorité d'entreprises et organisations d'Économie Sociale opérant dans tous les secteurs d'activité.

La proposition visant à incorporer l'Économie Sociale au sein du Programme InvestEU est une percée qui pourrait permettre le développement de nouvelles options de financement, au-delà du renforcement des programmes européens de micro-financement . Dans ce cadre, nous proposons les quelques instruments ci-dessous :

- > Garanties entre **25.000 et 500.000 euros** pour le lancement et le développement de toutes les PME d'Économie Sociale, avec une couverture maximale de **80%**.
- > Garanties entre **500.000 et 5 millions d'euros** pour soutenir la croissance et le changement d'échelle d'initiatives commerciales de l'Économie Sociale, avec une couverture jusqu'à **60%**.
- > Garanties pour opérations de financement importantes à partir de **5 millions d'euros**, de tous les types de projets pouvant être pris en charge dans le cadre du futur programme InvestEU, dans lequel les entreprises d'Économie Sociale participent avec une garantie allant jusqu'à **50%**

En vue de la mise en œuvre du programme InvestEU, Social Economy Europe propose à la Commission l'intégration de ces nouvelles options de financement avec une allocation totale de **450 Millions d'Euros** pour les trois premières années (2021-2023) afin de mettre en œuvre et évaluer les résultats de cette initiative. Pour tout cela, la distribution suivante est proposée :

- > 60% des fonds visant à offrir des garanties aux entreprises de l'Économie Sociale. (**270 millions d'euros** de couverture en garanties).
- > 20% des fonds pour soutenir la liquidité des intermédiaires financiers de l'Économie Sociale. (**90 millions d'euros** en liquidité).
- > 20% destiné à compléter l'action d'intermédiaires financiers de l'Économie Sociale (equity) afin de lancer des **projets pilotes** liés au financement et à l'investissement dans **start-ups innovantes d'Économie Sociale, clusters d'économie sociale, accélérateurs et incubateurs de projets d'entreprise d'Économie Sociale avec impact social** (par exemple, le financement de reprises d'entreprises par les travailleurs, un transfert de l'activité sous une forme d'économie sociale) ou les instruments d'investissement patient ou de participation public-privée, entre autres priorités. Les résultats de ces projets pilotes viseront à obtenir de bonnes pratiques et à échanger des connaissances pour identifier et valider de futurs mécanismes innovants de financement et d'investissement pour l'Économie Sociale. (90 millions d'euros en fonds de capital et assistance technique)

Social Economy Europe propose également d'intégrer et de consulter des **experts financiers des organisations européennes représentant l'Économie Sociale** dans les organes de gouvernance prévus par le programme InvestEU et notamment dans son « Comité d'Investissements ». De même SEE propose de prévoir une **diversité de partenaires chargés de la mise en œuvre**, au-delà de la Banque Européenne d'Investissements (banques et institutions financières éthiques et coopératives, et organisations philanthropiques). Ces propositions permettraient d'apporter de l'expérience (know how) dans le financement de projets d'économie sociale.

—> **Renforcer les intermédiaires financiers de l'Économie Sociale (action 23)**

La diversité des modèles bancaires et d'assurance existant sur le marché des capitaux de l'Union européenne doit être sauvegardée et promue ; ainsi SEE propose :

- L'élaboration d'une législation et réglementation financière qui prend en compte convenablement les différents modèles des intermédiaires financiers de l'Économie Sociale, tels que les banques éthiques, les banques coopératives et les autres institutions financières spécialisées dans le secteur.
- La modification des directives européennes UCITS pour autoriser les investisseurs à utiliser des outils de financements adaptés aux statuts et aux modèles économiques des entreprises de l'économie sociale (billets à ordre et bons de caisse).

- Une adaptation des règles bancaires qui encourage les investissements dans des projets d'Économie Sociale.
- La mise sur pied de mécanismes de renforcement du capital social qui augmente la capacité des intermédiaires financiers de l'Économie Sociale à consacrer des fonds disponibles au financement de l'économie réelle. Cela peut se faire soit en adaptant les normes de fonds propres requises (avec une réduction du capital minimum requis dans le cas des investissements dans l'Économie Sociale), soit à travers un complément de capitalisation directe pour ce type de bailleurs de fonds.
- Préparer des mesures pour canaliser les investissements solidaires des petits épargnants vers des fonds pour la création et le développement des entreprises de l'économie sociale.
- Ouvrir la législation EUSEF aux investisseurs non qualifiés afin de permettre aux acteurs de la finance solidaire de pouvoir prétendre au label.
- Adapter la législation du capital-investissement (RGEC) à l'investissement direct des particuliers dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Promouvoir la création d'emploi de haute qualité dans l'Économie Sociale (*mesure 8*).

La création et le maintien d'emplois de qualité est l'une des principales contributions de l'Économie Sociale au développement socioéconomique de l'UE et à l'implémentation effective du Socle Européen de Droits Sociaux. Par conséquent, toute proposition de politique européenne en faveur de ce modèle d'entreprise devrait, après concertation avec les partenaires sociaux de l'économie sociale, soutenir la capacité de ces entreprises à créer des emplois pour tous. Un soutien spécifique est nécessaire pour aider les entreprises de l'économie sociale à développer pleinement son potentiel pour la génération d'emploi pour les personnes les plus vulnérables. Les personnes handicapées, représentant 15% de la population de l'UE, constituent un groupe auquel il faut accorder une attention particulière. Par conséquent, SEE propose à la Commission :

- > **D'élaborer une étude comparative pour identifier les mesures et incitations nationales pour favoriser la création d'emplois de qualité dans l'Économie Sociale (*action 24*)** pour connaître la situation dans chaque État membre et promouvoir l'échange de bonnes pratiques.

- > **De mettre en place un système structuré d'examen par les pairs (Peer Reviews) entre les États, piloté par la Commission, pour faciliter l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques pour la création d'emploi de qualité dans l'Économie Sociale (action 25).** Faisant partie de cet exercice, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux défis auxquels font face les personnes les plus défavorisées (comme les personnes handicapées) lors de leur insertion dans le marché du travail. La prochaine révision de la Stratégie Européenne en faveur des personnes handicapées programmée pour l'année 2020 devrait prendre cette direction.
- > **Intégrer l'Économie Sociale dans les priorités économiques et sociales de la planification du «Semestre Européen», dans le but de générer une plus grande intégration et coordination au niveau européen des politiques de promotion de l'emploi dans l'Économie Sociale à appliquer par les États Membres (action 26).**

Créer une offre articulée et structurée au niveau européen de services de support et conseil aux entrepreneurs d'Économie Sociale (mesure 9)

L'Économie Sociale n'est pas pleinement intégrée dans l'agenda de travail des services de conseil aux entreprises promus par la Commission. C'est le cas de l'Europe Enterprise Network qui soutient les PME dans des domaines stratégiques pour leur compétitivité, tels que l'internationalisation, l'innovation ou la Recherche et le Développement. Il est donc prioritaire d'accroître la collaboration des organisations de l'Économie Sociale qui offrent des services de conseil et d'appui aux entrepreneurs au niveau local et régional, avec toutes les initiatives de la Commission Européenne visant à promouvoir la compétitivité et la croissance des entreprises (scaling-up). Par conséquent, SEE propose à la Commission :

- > **Augmenter la coopération entre l'Europe Enterprise Network et les organisations d'Économie Sociale qui offrent des services de soutien aux entrepreneurs (action 27)** afin d'accroître l'internationalisation des entreprises et organisations d'Économie Sociale et leur participation à des projets liés à la recherche, le développement et l'innovation.
- > **Faire un mapping et une étude de bonnes pratiques des services aux entreprises et aux entrepreneurs de l'Économie Sociale délivrés par les différentes organisations de soutien et représentatives (action 28).**
- > **Faciliter la mise en réseau au niveau européen des services locaux et régionaux de conseil et d'accompagnement aux PME d'Économie Sociale et des partenaires sociaux de l'économie sociale (action 29),** dans le but de :
 - Promouvoir l'inter-coopération entre les entreprises d'Économie Sociale de différents États Membres à travers ce réseau ;
 - Faciliter l'échange de bonnes pratiques et élaborer des propositions et recommandations au niveau européen pour promouvoir et améliorer les services de soutien aux entreprises de l'Économie Sociale au niveau national, régional et local ;

- Mettre sur pied des projets européens pour le développement et la diffusion d'initiatives d'innovation sociale menées par l'Économie Sociale ;
- Mieux intégrer l'économie sociale dans les programmes ERASMUS+ pour faciliter les échanges de séjours entre le personnel des entreprises d'Économie Sociale dans les différents États Membres.

Améliorer et renforcer les compétences numériques de l'économie sociale et augmenter son développement dans les nouveaux secteurs émergents (*mesure 10*)

La numérisation, l'adoption de technologies avancées ou l'intégration de l'intelligence artificielle entraînent l'émergence de nouvelles demandes et méthodes de travailler, produire ou de fournir des services, ainsi que l'émergence de nouveaux secteurs basés sur l'entrepreneuriat technologique. La mise en œuvre de mesures visant à faciliter l'intégration et l'adaptation des travailleurs et entreprises de l'Économie Sociale à ce nouveau contexte devrait faire partie des priorités stratégiques des nouvelles initiatives de l'UE pour la période 2021-2027 afin de :

- > Augmenter la compétitivité des entreprises de l'Économie Sociale en améliorant leur créativité et innovation ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences, technologies et ressources ;
- > Faciliter l'accès et améliorer la connaissance de l'économie sociale sur les compétences, technologies et ressources pour répondre aux nouvelles demandes sociales, économiques ou environnementales ;
- > Assurer l'application de conditions de travail décentes dans les nouvelles formes d'emploi apparues avec la numérisation (économie de plateforme et collaborative). Ces objectifs peuvent être atteints en promouvant dans ces domaines les modèles d'entreprise de l'Économie Sociale qui se basent sur la participation, la solidarité et l'équité.

Conformément à cette approche, les actions suivantes sont proposées :

- > **Analyser le niveau de compétences numériques des entreprises d'Économie Sociale européennes et leur rôle dans les secteurs émergents (*action 30*)**, à travers la préparation par la Commission Européenne d'études portant sur :
 - l'identification et le suivi des secteurs innovants, et de nouveaux créneaux de marché futur où l'Économie Sociale peut avoir un fort potentiel de développement et auxquels elle peut apporter une valeur ajoutée, notamment en termes de création d'emploi de qualité, ou d'innovation sociale (en fournissant des solutions innovantes aux nouveaux défis de la société européenne) ;
 - Suite à une analyse des besoins, élaborer un catalogue d'outils de formation pour adapter les entreprises et organisations de l'Économie Sociale ainsi que leurs entrepreneurs aux tendances futures du marché et aux nouveaux secteurs émergents;
 - Identifier la valeur ajoutée des entreprises et organisations d'économie sociale dans le contexte de la digitalisation et des transformations économiques et sociales majeures ;
 - Analyser comment l'utilisation de nouvelles technologies peut faciliter la constitution d'entreprises d'Économie Sociale transnationales et les effets sur la gestion interne de ces entreprises, par exemple pour renforcer la gouvernance participative.

- > **Organisation conjointe de la part des États et de la Commission Européenne d'événements et de séances (action 31)** pour :
- Sensibiliser l'Économie Sociale sur les nouvelles opportunités offertes par la numérisation et les nouveaux secteurs émergents où l'Économie Sociale a une expérience significative et apporte une valeur ajoutée²²
 - Identifier et présenter les bonnes pratiques des entreprises d'Économie Sociale investissant dans des secteurs socialement innovants ou demandeurs de nouveaux outils technologiques afin d'identifier les facteurs de succès et leurs difficultés.
 - Rendre visibles les réponses innovantes que l'Économie Sociale apporte aux transformations numériques, sociales et industrielles.
- > **Promouvoir l'organisation des actions européennes de formation destinées aux entrepreneurs et salariés de l'Économie Sociale (action 32)** pour accompagner leurs processus d'adaptation aux nouveaux domaines sociaux, économiques, technologiques ou environnementaux où développer leurs activités.
- > **Promouvoir à travers du 'Enterprise Europe Network' la participation des PME d'Économie Sociale dans les projets de Recherche et Développement et dans les clusters d'innovation (action 33).**

Promouvoir les marchés publics responsables auprès des Administrations des États Membres (étatique, régionale et locale) au moyen de marchés réservés et de considérations sociales prévus par la nouvelle génération de directives sur les marchés publics (mesure 11)

La nouvelle génération de directives sur les marchés publics – adoptées en 2014 intègre des considérations sociales et environnementales et inclut le principe de marchés réservés qui facilitent l'accès aux marchés publics pour les entreprises d'économie sociale.

22. International Labour Organisation (ILO) International Training Centre, Social and Solidarity Economy and the Future of Work, 2017, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_573160.pdf

La Commission Européenne prévoit de lancer des actions pour informer et former les autorités locales et régionales ainsi que les autorités nationales sur l'application et l'utilisation de ces mesures. La Commission prévoit également de mettre à jour le Guide «Buying Social» et le guide sur les services économiques d'intérêt général. Social Economy Europe accueille favorablement ces initiatives et énonce sa volonté de collaborer avec la Commission sur le sujet. SEE propose pour ce faire :

- > **L'organisation d'événements sur la mise en œuvre et la transposition des mesures de la Directive dans les législations nationales et sur l'implémentation de considérations sociales et autres instruments (visant à favoriser l'accès des PME et des entreprises d'économie sociale aux marchés publics) introduits par la nouvelle génération de directives sur les marchés publics (action 34) ;**
- > **Assurer la participation d'experts de l'Économie Sociale pour l'élaboration des lignes directrices servant de guide pour l'application des mesures prévues par la Directive, comme prévu par la Commission (action 35).**

Priorité 5

Augmenter le rôle de l'économie sociale dans les programmes et fonds européens comme le FEDER, le FSE + et les fonds de cohésion

Le lien étroit entre l'Économie Sociale et le niveau local signifie que ces entreprises jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la cohésion sociale et économique des territoires, spécialement des zones rurales. L'Économie Sociale est un partenaire naturel des autorités publiques nationales, locales et régionales dans leurs stratégies de développement.

De ce fait, l'Économie Sociale devrait recevoir un rôle capital dans les Programmes européens et les Fonds de gestion partagée par la Commission européenne et les autorités nationales pour la période 2021-2027. Plus spécialement dans les fonds visant à :

- La création et maintien de l'emploi de qualité ;
- Soutenir la transformation industrielle et le développement des entreprises ;
- La fourniture de services sociaux d'intérêt général de qualité ;
- Soutenant l'innovation sociale et l'inclusion sociale des personnes vulnérables ;
- La promotion de la cohésion territoriale et le développement local durable, spécialement des zones rurales ;
- La transition énergétique, la croissance de l'économie circulaire et la lutte contre le changement climatique.

En ce sens, SEE propose :

Évaluer l'impact des Fonds Structurels 2014-2020 dans la promotion de l'Économie Sociale (*mesure 12*)

- > Afin d'identifier des projets innovants ou de référence qui permettent d'inclure nouvelles lignes de travail dans la mise en œuvre des futurs fonds (*action 36*).
- > Conformément à la proposition de règlement sur le Fonds Social Européen Plus, intégrer l'Économie Sociale entre les priorités de financement du future Fonds Européen pour le Développement Régional (*action 37*).

Assurer la participation et la consultation de l'Économie Sociale dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des futurs fonds de cohésion (*mesure 13*)

- > En établissant des mécanismes standardisés de participation et de consultation à appliquer dans tous les États Membres (*action 38*).

- > En cohérence avec la mesure 10²³, **renforcer les actions soutenues par le FSE et FEDER en faveur de l'incorporation de nouvelles technologies dans les processus de production, gestion et/ou la prestation de services par l'économie sociale et l'acquisition par les salariés de ces entreprises et organisations de nouvelles compétences pour s'adapter aux nouveaux défis sociaux, technologiques et environnementaux qui marqueront le marché du travail de demain (action 39).**

Donner la priorité à l'utilisation de fonds européens pour la cohésion afin de créer des pôles de développement socioéconomique local à travers des clusters innovants impliquant l'Économie Sociale (mesure 14) grâce à :

- > **L'identification de clusters européens dirigés ou composés – parmi d'autres – par des acteurs de l'économie sociale qui sont reconnus ou promus au travers d'une stratégie de développement territorial, comme par exemple la 'Smart Specialisation Strategy' (action 40)**
- > **Soutenir réplique de ce type de clusters dans plusieurs régions européennes (action 41)**

Afin de renforcer l'impact des fonds européens sur le développement de l'économie sociale, SEE invite tous les États membres à faire de l'économie sociale l'une de leurs priorités de financement dans le nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027, notamment dans le cadre du FSE + (mesure 15). Par conséquent, SEE propose à la Commission européenne de :

- > **Renforcer les mécanismes existants pour l'échange de bonnes pratiques et la coordination entre les autorités de gestion du FSE (telles que le réseau thématique d'économie sociale du FSE) et les autres autorités publiques gérant des fonds essentiels pour le développement de l'économie sociale (action 42)**
- > **Intégrer les organisations représentatives de l'économie sociale dans les mécanismes et réseaux de coordination susmentionnés afin de diffuser les meilleures pratiques en matière de financement de l'économie sociale par le biais de fonds européens et nationaux (action 43)**

À cet égard, Social Economy Europe peut diffuser l'expérience de ses membres en utilisant le Fonds Social Européen comme catalyseur du développement de l'économie sociale. Par exemple, le membre espagnol de Social Economy Europe -CEPES- a été désigné par le gouvernement espagnol comme « organisme intermédiaire » du programme opérationnel du FSE pour l'inclusion sociale et l'économie sociale, permettant à l'économie sociale d'apporter son expérience et sa connaissance du secteur en tant que bénéficiaire et également en tant que gestionnaire du FSE.

23. Improve and reinforce the digital skills of the social economy and foster its development in the emerging sectors (policy measure 10)

Priorité 6

Consolider l'économie sociale dans l'agenda extérieur de l'Union Européenne

Social Economy Europe estime que la continuité des actions de la Commission pour l'intégration effective de l'Économie Sociale dans l'agenda international de l'Union européenne devrait être assurée (*mesure 16*) et propose qu'on donne la priorité aux suivantes actions :

- > Inclure la promotion de l'Économie Sociale parmi les priorités du Plan Européen d'Investissements Extérieurs à travers ses trois piliers : Fond Européen de Développement Durable, assistance technique et environnement favorable aux investissements (*action 44*) ;
- > Inclure l'Économie Sociale parmi les priorités de financement du nouvel Instrument de Voisinage, Développement et Coopération Internationale (*action 45*) ;
- > Soutenir l'adoption d'une résolution des Nations Unies sur l'Économie Sociale (*action 46*)
- > Sensibiliser les gouvernements des pays tiers à l'importance d'inclure l'Économie Sociale dans leurs stratégies nationales pour l'implémentation du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 comme élément clé pour atteindre la plupart des Objectifs de Développement Durable (*action 47*) ;
- > Promouvoir l'inclusion de l'économie sociale dans l'agenda des forums internationaux comme un instrument clé pour l'implémentation du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 et pour atteindre la plupart des Objectifs de Développement Durable. Par exemple, tout en renforçant le Group de Travail sur l'Économie Sociale et Solidaire des Nations Unies (*action 48*) ;
- > Promouvoir le modèle d'entreprise de l'Économie Sociale dans les pays tiers et élaborer des études sur sa situation et son potentiel à contribuer au développement économique et social durable (*action 49*) ;
- > Faciliter l'inclusion de l'Économie Sociale dans les accords commerciaux signés avec des pays tiers ou d'autres unions économiques régionales (*action 50*) ;
- > Promouvoir l'organisation d'événements avec la communauté des donateurs et les Organisation financières internationales pour soutenir le développement de l'Économie Sociale au niveau mondial (*action 51*) ;
- > Promouvoir dans le G20 des politiques spécifiques pour soutenir l'Économie Sociale (*action 52*) ;
- > Soutenir la reconnaissance juridique de l'Économie Sociale dans les pays tiers (*action 53*) ;
- > Diffuser des bonnes pratiques concernant la contribution de différents modèles d'entreprise à la stabilité économique et au renforcement d'une compétitivité loyale. (*Action 54*).

Priorité 7

Consolider et renforcer le dialogue des institutions européennes avec l'économie sociale européenne

Le succès et l'applicabilité d'une politique européenne pour l'Économie Sociale doivent être basés sur le dialogue et la coopération entre les Institutions Européennes, les États membres et les organisations représentatives de l'Économie Sociale. Tant au niveau européen que national, il y a des directions, groupes de travail, département ou unités concentrées sur des politiques d'économie sociale qui devraient jouer un rôle central dans l'élaboration d'un Plan d'action européen ambitieux pour l'Économie Sociale.

Un dialogue permanent et des consultations avec les organisations représentatives de l'économie sociale, aux échelles européenne et nationale, est fondamentale pour assurer l'utilité, l'efficacité et la soutenabilité des politiques publiques pour l'économie sociale. Par conséquent, Social Economy Europe propose de mesures visant à renforcer et consolider un système institutionnel qui donne une plus grande capacité de dialogue et de coopération aux Institutions et aux États membres avec l'Économie Sociale :

Maintenir et renforcer les forums de travail avec l'Économie Sociale du Parlement, la Commission, les États membres et le CESE à travers les actions suivantes (*mesure 17*) :

- > **Renouvellement de l'Intergroupe d'Economie Sociale du Parlement Européen au cours de la prochaine législature 2019-2024 (*action 55*)**
- > **Formation d'un Groupe de Travail de la Commission Européenne sur l'Économie Sociale, en ligne avec la création récente d'un Groupe de Travail informel (*action 56*)**
- > **En ligne avec la décision de la Commission Européenne, maintenir et renforcer le Groupe d'Experts de l'économie sociale et les entreprises sociales comme un forum ouvert pour le dialogue d'experts sur l'économie sociale, tout en comprenant les représentants des organisations de l'économie sociale (*action 57*)**
- > **Renforcer les activités de la Catégorie d'Économie Sociale et du Groupe d'Étude permanent du CESE (*action 58*)**
- > **Renforcer le Groupe de Suivi de la Déclaration de Luxembourg (*action 59*).**
- > **Inviter le Comité des Régions à créer un groupe de travail sur l'Économie Sociale (*action 60*)**

Assurer le suivi et l'évaluation du Plan d'Action (*mesure 18*), à travers de:

- > **La création d'un Comité de suivi et d'évaluation des mesures et actions prévues dans le Plan, qui serait composé par les responsables des différentes Directions Générales de la Commission liées au développement de l'Économie Sociale ainsi que les représentants des États Membres et des organisations représentatives de l'Économie Sociale en Europe (*action 61*)**

Faciliter un dialogue de haut niveau des Institutions Européennes avec les organisations représentatives de l'Économie Sociale (*mesure 19*), à travers de :

- > **La mise en place d'un forum de dialogue politique structuré des hauts représentants de la Commission avec les organisations de l'Économie Sociale. Ce dialogue structuré traitera du rôle de l'économie sociale dans les politiques stratégiques de la Commission (*action 62*)**

Promouvoir la participation des organisations représentatives de l'économie sociale au dialogue social intersectoriel de l'UE et -si nécessaire- soutenir sa reconnaissance en tant que partenaires sociaux au niveau national (*mesure 20*) à travers de :

- > **Une étude de la Commission européenne sur la participation des organisations représentatives de l'économie sociale au dialogue social (sectoriel et intersectoriel) au niveau de l'UE et des États membres (*action 63*)**
- > **Sur la base des conclusions de l'étude susmentionnée, élaborer en concertation avec les organisations européennes de l'économie sociale des lignes directrices visant à promouvoir la participation de l'économie sociale au dialogue social intersectoriel européen et aux instances nationales de dialogue social (*action 64*)**

Proposition finale

Social Economy Europe invite la Commission Européenne, dans le cadre de ses compétences, à élaborer une Communication sous le nom de **Plan d'Action Européen pour l'Économie Sociale**, qui vise à :

- **Articuler de nouvelles mesures et actions pour appuyer le développement de l'Économie Sociale ;**
- **Établir un calendrier pour son exécution ;**
- **Prévoir une allocation budgétaire du Plan ;**
- **Élaborer des indicateurs pour la faire la suite des objectifs et des buts à atteindre pendant la durée du Plan.**

Les propositions et actions de ce document sont mises à disposition de la Commission et du Bureau de l'Intergroupe d'Économie Sociale du Parlement Européen pour sa prise en considération en vue de la préparation d'un Plan d'Action Européen de l'Économie Sociale qui libère le potentiel de l'Économie Sociale conformément aux demandes formulées par le Parlement, le Conseil de l'Union européenne, le CESE et les organisations de l'Économie Sociale qui font partie de Social Economy Europe.

Reconnaissance spéciale à nos membres :



AEIP: European Association of Paritarian Institutions
www.aeip.net



AIM: International Association of Mutuals
www.aim-mutual.org



AMICE: Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe
www.amice-eu.org



CASES: Cooperativa António Sérgio para a Economia Social
www.cases.pt



CECOP-CICOPA Europe: European Confederation of industrial and service cooperatives
www.cecop.coop



CEPES: Confederación Empresarial Española de la Economía Social
www.cepes.es



CONCERTES: Plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (Belgium)
<http://www.concertes.be>



EFC: European Foundation Centre
www.efc.be



ENSIE: European Network of Social Integration Enterprises
www.ensie.org



ESS-France: Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire
www.ess-france.org



FEBEA: European Federation of Ethical and Alternative Banks and Financiers
www.febea.org



FORUM: Forum Nazionale Terzo Settore (Italy)
www.forumterzosettore.it



REVES: European Network of Cities and Regions for the Social Economy
www.revesnetwork.eu



Social Economy Europe

Copyright ©2018. SEE.

Boulevard Charlemagne 74
1000, Bruselas

www.socialeconomy.eu.org
contact@socialeconomy.eu.org

+32 2 230 46 18

Twitter: @SocialEcoEU

Skype: socialeconomyeurope